

221C3458
FR0000065765-OP039-R08

14 décembre 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

VISIODENT
(Euronext Paris)

Complément à D&I 221C3193 du 19 novembre 2021

- 1- Le 14 décembre 2021, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société VISIODENT en réponse au projet d'offre publique de retrait déposé, le 19 novembre 2021, par Portzamparc (groupe BNP Paribas), agissant pour le compte des sociétés Groupe Visiodent et Hivista (les « co-initiateurs »), a été déposé.

Ce projet de note en réponse qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet BM&A Advisory & Support, représenté par M. Pierre Béal, mandaté le 19 octobre 2021 par le conseil d'administration de la société VISIODENT en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I, 1^o, 2^o et II du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire (en application de l'article 261-1-1 I et III du règlement général, l'Autorité des marchés financiers ne s'est pas opposée à cette nomination), et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société VISIODENT en date du 13 décembre 2021, en application des dispositions de l'article 231-19, 4^o du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres VISIODENT sont applicables.